

Vos questions / nos réponses

## Question

Par [Profil supprimé](#) Postée le 07/12/2020 19:17

Bonsoir, j'ai demandé envoyé une demande d'interdiction si jeu dhasard mais j'aimerais savoir combien de temps faut-il attendre avant d'avoir un rendez-vous? Merci de votre compréhension

---

**Mise en ligne le 10/12/2020**

Bonjour,

Suite à la demande d'interdiction volontaire de jeux que vous avez effectuée, vous allez effectivement devoir être reçu par un correspondant local de la police du service des courses et jeux pour finaliser votre demande.

Nous ne saurons pas vous dire dans quel délai vous pourrez être reçu mais sachez que vous pouvez directement vous mettre en relation avec le service central des courses et jeux au **01 49 27 49 27** et ainsi prendre rendez-vous.

Si d'autres questions se posent quant à vos difficultés avec les jeux, n'hésitez pas bien sûr à revenir vers nous. Nous sommes joignables au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h ainsi que par Chat.

Cordialement.

---